



## Demande d'informations sur mes droits

Par **Linou258963**, le **16/06/2017 à 14:42**

Bonjour,  
Je souhaiterais avoir des informations sur mes droits et qu'elles sont les limites des proches familiaux.  
Je vous explique ma situation voilà sa fait 7/8 mois que je me communique plus avec ma famille suite à des échanges en vu de la profession de ma sœur, divorce et autres... Ayant une conversation plus ou moins confuse sur cette profession, je me suis mis à des recherches et par hasard , je me suis retrouvé sur un site pornographique où il me semble sur des photos visuelles, une ressemblance relativement inquiétante qui pourrait être ma sœur. Suite à cette découverte, je me suis rendu à deux associations dont j'ai eu aucune information concrète. À ce jour, toute au long de cette période, j'ai reçu des insultes du genres : Prostituée, voleuse, sale pute,... proche de chez moi. Il est ressorti aussi des choses échangés avec ma mère qui en a été divulgué. Autres faits se sont produits avec plusieurs réflexions, je pourrais croire que ma famille cherche à mettre en place d'une façon indirect de me faire passer pour une malade mental et un niveau de maturité inférieure ( je site : âge immature incapacité de travailler, Va faire soigner ma fille,...). Ma question serait qu'elles sont mes moyens de défenses, sachant que tout est fait derrière mon dos? Je me permets de vous préciser que j'ai envoyer deux recommandés à la gendarmerie national à st DENIS et au ministère de l'intérieur suite à la découverte de ce site. Une dernière question me vient en tête : personne ayant eu une entrée à la gendarmerie non fictif, ont-ils des passes droits?  
En vous remerciant de votre diligence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en mes salutations les plus respectueuses.  
Ce sujet n'a pas encore été résolu. Il n'y a aucune réponse pour le moment. Vous pouvez y répondre !

Par **amajuris**, le **16/06/2017 à 15:35**

bonjour,rvous écrivez " une ressemblance relativement inquiétante qui pourrait être ma sœur.

".rnce n'est donc qu'une supposition de votre part.rnsi votre soeur est majeure, ce qu'elle fait ne vous concerne pas juridiquement parlant.rnsalutations